



ANNÉE UNIVERSITAIRE

Demande de Bourse Municipale de l'enseignement supérieur

La Ville de Soissons a décidé d'accorder une Bourse Municipale aux étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année du 1^{er} cycle d'études supérieures dont les parents disposent de ressources modestes et domiciliés à Soissons.

Ce dossier est à retourner complet avant le 30 Avril de l'année en cours

Il sera adressé au : Centre Communal d'Action Sociale - 7, rue de l'Intendance
02209 SOISSONS Cedex

☎ 03.23.59.90.34

ÉTUDIANT

NOM et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Année d'obtention du Baccalauréat :

	cursus étudiant	Etablissement fréquenté
Année N-1		
Année		

SITUATION DES RESSOURCES DE L'ÉTUDIANT

NATURE DES RESSOURCES ANNUELLES DÉCLARÉES AUX IMPÔTS AVANT DÉDUCTIONS POUR L'ANNEE N-1	ÉTUDIANT(e)	ÉPOUX(se) OU CONCUBIN(e)
POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE DEMANDEURS :		
Traitements, salaires, pensions
indemnités diverses (Sécurité sociale, Chômage, Rente accident de travail)
Avantages en nature.....
Revenus de biens fonciers ou mobiliers.....
Pension alimentaire.....
Autres (RMI - APE - API - AAH - ASF) à préciser :

Je déclare que mon conjoint et moi-même n'avons pas d'autres ressources que celles indiquées sur la présente demande.

A _____, le _____

Signature

SITUATION DES PARENTS DE L'ÉTUDIANT DEMANDEUR

LE CHEF DE FAMILLE

TITRE : ² Monsieur ² Madame ² Mademoiselle

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Situation de famille : ² Célibataire ² Marié(e) ² Divorcé(e) ² Séparé(e) ² Veuf(ve) ² Concubin(e)

Lien de parenté avec l'étudiant :

Profession :

LE CONJOINT OU CONCUBIN

NOM et Prénom :

Profession :

SITUATION ACTUELLE DES ENFANTS (y compris le candidat boursier) ET DES AUTRES PERSONNES A CHARGE DES PARENTS DU DEMANDEUR

PRÉNOM	ÂGE	PROFESSION ou ÉTUDES ou MALADIE ou INVALIDITÉ
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		

CONDITIONS A REMPLIR

- a - Domicilié à Soissons depuis au moins 1 an au 1er Octobre de l'année écoulée.
- b – Etre Bénéficiaire de la bourse nationale
- c - Justifier d'une admission dans un établissement d'études supérieures en 1^{ère} ou 2^{ème} année du 1^{er} cycle, en tout état de cause, l'allocation n'étant servie que 2 fois.
- d – Ne pas être redoublant.
- e – Etre non imposable sur les revenus N-2

PIÈCES A FOURNIR

- Pour les étudiants composant un foyer fiscal : Avis d'imposition sur les revenus N-2
- Pour les étudiants fiscalement rattachés à leurs parents : Avis d'imposition sur les revenus N-2 des parents
- Notification d'attribution de la bourse nationale pour la présente année universitaire.
- Certificat d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire en cours.
- 1 Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.